



# Certificat de situation bloqué suite achat véhicule

Par **sebabas**, le **24/11/2011** à **11:28**

Bonjour,

Voila mon histoire qui dure depuis plusieurs mois:

Un concessionnaire à vendu à un client un véhicule neuf en 2007 paiement comptant.  
L'acheteur le fait reprendre quelques mois plus tard par le même concessionnaire pour acheter un autre véhicule.

le concessionnaire a donc repris le véhicule et l'a revendu à "Pascal" qui a souscrit via le concessionnaire un financement GE Money B.  
Quelques mois plus tard "Pascal" à fait reprendre le véhicule par le même concessionnaire pour acheter un autre véhicule.

Le concessionnaire a ensuite revendu à "Bruno" ce véhicule sans financement (carte grise fait par le concessionnaire pour Bruno).  
1 an plus tard j'ai acheté à "Bruno" ce véhicule en direct.

Mon problème est que je ne peux pas obtenir la carte grise à mon nom car cette moto à été gagé par GE Money B. Malgré qu'elle à été revendu sans soucis à "Bruno" et qu'a l'époque elle n'était pas gagé apparemment.

L'organisme de crédit ne veut rien savoir et ne veux pas lever le gage sur le véhicule tant que le prêt n'est pas soldé par "Pascal" (qui ne possède plus le véhicule!)

Sachant que l'organisme de crédit "GE Money B" ne veut pas financer un nouveau prêt pour solder l'ancien auprès de "Pascal".

Ce qui m'étonne déjà c'est que le concessionnaire n'a pas eu de soucis pour immatriculer un véhicule d'occasion au troisième propriétaire (Bruno) ?

Ce qui voudrait dire que GE Money B a mis un gage après l'acquisition de la moto ce qui est étonnant et d'après ce que l'on m'a dit n'est pas règlementaire ?!

Je ne sais plus quoi faire, vers qui me tourner pour que le gage du véhicule soit levé !

Merci de vos réponses.